



CAP MATIFOU



**JOURNAL DES ANCIENS ELEVES
ET DES PERSONNELS
DE L'ENPA**

NOVEMBRE 85 - N° 20

Vous reconnaissez-vous?



PHOTO PRETEE PAR LOUIS BAPTISTE

Bonnefoi Guy. Ziccaro Alain. Daumas Roger
Baptiste Louis. Panier Marc. Fourty Norbert

Caddeo. Carle Jean-claude. Juan Gerard.
Adrian Claude. Parabis Robert. Roch Pierre
Vigier Claude

SOMMAIRE

Page 3	Editorial
Page 4	Lettre de J. Fradet
Page 5	Lettre d'un employe de l'Aerospaciale
Page 6-7	Lettre à Monsieur Sausse
Page 8	Complainte du Tresorier
Page 9	Le port d'Alger
Page 10-11	Lettre de R. Robein
Page 12	Lettre de M. Durand
Page 13-14	Reponse du President
Page 15	Reponse du President
Page 16	Jeux

**JOURNAL DES ANCIENS ELEVES
ET DES PERSONNELS DE L'E.N.P.A.**

Directeur de la Publication
Bureau Central

Imprimeur

Imprimerie P. Cavecchi

Siège de l'Association

Villa "Cheragas" - 520, rue Curet-Bas
83140 SIX-FOURS

Correspondance

à adresser à :

Roger Crisias

Villa "Cheragas" - 520, rue Curet-Bas
Tél. : (94) 25.73.74
83140 SIX-FOURS

Servi gratuitement aux membres de l'Association

Cotisations à adresser à :

COL Norbert

Cité Amiral-Evenou - Bt C

rue du Dr-Barrois

83000 TOULON

Tél. : (94) 46.31.28



Editorial

Ce qui divise le plus les êtres,
C'est peut-être que les uns vivent
surtout dans le passé et les autres
seulement dans la minute présente.

Emile MAUROIS - 1885 - 1967.
CLIMAT I - VI . Page 55

Mes Chers Amis,

Je suis heureux de vous informer que la demande de carte d'identification d'Ingénieur et Technicien que m'avait adressée Claude VAQUER et J.M. BENNASAR a été officiellement acceptée par FRANCE INTEC (voir page 4, la lettre de Monsieur J. FRADET datée du 01.10.1985).

Tous les titulaires du DEB de l'E.N.P.A., à jour de leurs cotisations des années 1984 - 1985 envers F.I. et l'Amicale, peuvent recevoir cette carte d'identification, en m'adressant leur demande le plus rapidement possible et en joignant une enveloppe avec leur adresse, affranchie au tarif normal.

En attendant d'obtenir l'équivalence entre le DEB de l'E.N.P.A. et celui des ex-ENP de l'E.N., qui a été déposée à la Direction des Lycées le 17 Août 1985, cette carte d'identification pourrait être, dans la période mouvante actuelle que nous traversons, un atout supplémentaire pour tenter d'avoir un grade supérieur dans la carrière de certains, ou retrouver un emploi, en cas de licenciement ou à leur retraite.

L'homologation du DEB de l'E.P.A., au niveau IV, ayant aplani tous les malentendus entre le Ministère de l'Armement et l'Amicale, je demande à ceux qui ne sont plus, ou n'ont jamais été concernés par la revalorisation du DEB de l'E.N.P.A., de faire un effort de synthèse pour nous aider à reconstituer l'Amicale afin de faire profiter tous ceux qui n'ont jamais voulu s'inscrire mais qui le feront aussitôt qu'ils seront pleinement en possession de leurs droits.

Je dois vous confier que j'aspire à retrouver le calme et à profiter enfin de la joie de retrouver tous mes anciens élèves, et en particulier ceux qui attendent que justice leur soit rendue. Alors seulement je pourrai passer la charge de Président Actif.

Voilà, mes Chers Amis, ce que j'avais à vous dire aujourd'hui, avec mon très amical et affectueux souvenir.



union confédérale d'ingénieurs et techniciens

Monsieur CRISIAS Roger
Président de l'Association FRANCE-INTEC
de l'ENPA - CAP MATIFOU

520, rue Curet-bas 520

83140 SIX FOURS LES PLAGES

PARIS, le 01 octobre 1985

Concerne : Demande de carte d'INGENIEUR et TECHNICIEN.

Monsieur le Président,

J'ai bien reçu en son temps votre lettre du 27/07/85, dont j'ai pris connaissance à mon retour de vacances courant septembre, par laquelle vous demandiez l'attribution d'une carte d'INGENIEUR et TECHNICIEN à Mr. VAQUER Claude et Mr. BENNASAR Jean-Marc.

A la lecture des deux dossiers que vous nous avez soumis, il apparait que votre demande de carte d'INGENIEUR et TECHNICIEN pour ces deux personnes, soit entièrement justifiée.

Dans ces conditions, je vous prie de bien vouloir remplir les deux demandes que nous vous adressons ci-joint.

Dans l'attente du plaisir de vous lire à ce sujet ;

Je vous présente, Monsieur le Président, mes sentiments amicaux et dévoués.

J. FRADET.

P. J. : 2 demandes de carte d'identification
d'INGENIEUR et TECHNICIEN.

Monsieur Roger CRISIAS
Villa "CHERAGAS"
520; rue Curet Bas
83140 SIX FOURS LES PLAGES

Toulouse, le 30 Septembre 1982

Monsieur CRISIAS Roger
Villa "CHERAGAS"
520; rue Curet Bas

83140 SIX FOURS LES PLAGES

Monsieur,

Je m'empresse de vous envoyer un chèque pour l'adhésion à France Intec pour vous permettre l'affiliation à notre Amicale.

Je vous remercie d'avance de l'ardeur que vous déployez pour défendre nos intérêts.

Je pense que faire reconnaître l'équivalence des diplômes apporterait des avantages considérables à bien des anciens de l'E.N.P.A.

Je suis moi-même employé à l'Aérospatiale de TOULOUSE et proposé pour le passage au titre de Cadre.

Je suis depuis 4 ans sur la liste et attends cette nomination.

Je pense que si mon diplôme avait été reconnu par les organismes officiels, je serais déjà promu.

Espérant que votre requête soit le plus vite acceptée.

Bien amicalement.



Monsieur Alain SAUSSE
Président de l'Union Confédérale
d'Ingénieurs et Techniciens
106, Avenue Félix Faure
75015 PARIS

Objet : Equivalence du DEB-ENPA
et le DEB des ex-ENP de l'E.N.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer qu'un dossier de demande d'équivalence, entre le DEB de l'ENPA et le DEB des ex-ENP de l'E.N., a été transmis par l'Amicale le 17 Aout 1985, à Monsieur le Directeur des Lycées, Ministère de l'E.N., 107, rue de Grenelle 75357 PARIS Cedex.

Après avoir obtenu l'homologation de ces diplômes, il semblerait que l'équivalence avec le DEB de l'E.N., paraît superflue ou inutile à certains. Une note du 11 mars 1974, sous le timbre de la Commission d'homologation explique très clairement la différence d'objectif entre ces deux notions. Dans le cas de l'équivalence, il y a superposition exacte des deux titres ; de sorte que le possesseur d'un titre admis en équivalence a les mêmes droits que celui qui possède le titre normalement exigé. L'homologation U.I.M.M., niveau IV, ne va pas aussi loin. Elle comporte en effet, les coefficients hiérarchiques suivants : 225, 270 et 285. Ce dernier coefficient étant une barrière infranchissable pour la classification de "cadre", beaucoup de nos anciens élèves se trouvent bloqués dans cette position.

Bien que la valeur du Diplôme d'Elève Breveté (D.E.B.), délivré après quatre années d'études, ne soit plus à démontrer, il semble, d'après une conversation téléphonique que j'ai eu cet été avec le secrétariat de la Direction des Lycées, que celle-ci soit peu enclin à accorder cette équivalence qui pourtant est bien modeste, au regard du titre d'ingénieur des A.M., décerné aux titulaires du D.E.B. de l'E.N.P. de DELLYS, par cette même Direction des Lycées. C'est du moins la pensée de Monsieur TALLAGRAN, qui a fondé l'EPA, de CAP-LATIFOU, en 1944, après avoir exercé à l'ENP de DELLYS, où il a eu comme élève Monsieur Yves LAVARELLO, avec lequel vous entretenez de bonnes relations. Ce dernier informé de la fâcheuse position des anciens élèves de classes de Technique Industrielle (T.I.), de l'E.N.P.A., dont le diplôme D.E.B., était évalué en métropole à un C.A.P. ou un B.E.I., m'avait proposé, en cas de besoin d'intervenir auprès de vous pour avoir votre appui auprès de l'E.N., dans le cas où nous demanderions à ce ministère, une revalorisation du diplôme DEB de l'E.N.P.A. Je pense que l'intervention généreuse de Monsieur LAVARELLO ne soit pas nécessaire, étant donné la position prise dans votre éditorial du N° 48 du Monde de la Technologie d'octobre 1984, je cite : "mais la conjoncture nous conduit également à ce que France-Intec prenne la défense de ses adhérents, surtout au plan de l'emploi, et les aide donc à s'armer pour leur développement professionnel

et le maintien de cet emploi".

Les adhérents de l'Amicale des Anciens de l'ENPA ont bien compris le sens de votre action, les adhésions massives de l'année 1983, le prouvent.

En ce qui concerne notre affiliation à F.I. aujourd'hui, je dois contacter notre trésorier pour connaître le nombre d'adhérents ayant versé leur cotisation 1985. Je prévois une défection assez sensible dans l'effectif des adhérents de l'Amicale à F.I. pour l'année 1985. Afin d'endiguer cette hémorragie, il faudrait que je puisse dans le N° 20 de notre journal, informer nos adhérents à F.I., que la Confédération est parvenue à obtenir de la Direction des Lycées une réponse formelle à notre troisième demande d'équivalence. Dans le cas où cette réponse serait positive, je suis convaincu que la courbe des cotisations seraient nettement en hausse. Ce succès étant entièrement dû à votre intervention. Dans le cas contraire l'Amicale pourrait réunir immédiatement tous les éléments nécessaires pour engager la procédure contre la Direction des Lycées, le plus rapidement possible.

Un autre élément pourrait faire remonter la courbe des cotisations ; il s'agit de la carte d'Ingénieur Technicien. Deux adhérents de l'Amicale, et également de l'Association de l'E.N.P.A. CAP-MATIFOU à F.I., (parfaitement en règle vis à vis de leurs cotisations) m'avaient adressé, conformément aux instructions parues dans le N° 49 du Monde de la Technologie, pages 14 et 15, une demande de carte d'Ingénieur Technicien, seulement pour l'honneur, étant donné leur position sociale. Sortis tous deux de l'E.N.P.A. avec les seuls D.E.B. et D.S.A., après quatre années d'études, ils ont réussi à passer des concours pour obtenir la situation enviable qu'ils ont maintenant. Mais le D.E.B. de MATIFOU,

est le titre auquel ils tiennent le plus, puisqu'il leur a donné la compétence, et la valeur pour réussir aux divers concours. C'est par sentimentalité qu'ils demandent cette carte, dont ils n'ont absolument pas besoin. J'ai adressé la demande ci-jointe à Monsieur Jacques FRADET chargé de mission, concernant le titre "Ingénieur Technicien", le 27-07-1985. Je n'ai, à ce jour, reçu aucune réponse, ni accusé de réception de la part de Monsieur FRADET. Cette négligence est regrettable. Que dois-je répondre à ces demandeurs. L'octroi de cette carte pourrait-être un élément prouvant que F.I., place sa confiance dans la valeur des diplômes délivrés par l'ENPA, et inciterait ses adhérents à payer leurs cotisations, sachant qu'ils peuvent eux aussi recevoir cette carte d'Ingénieur Technicien.

Dans l'espoir que vous voudrez bien prendre en considération les faits énoncés ci-dessus, je vous prie de croire Monsieur le Président en l'assurance de mes sentiments très respectueux.

Roger CRISIAS

LA COMPLAINTÉ DU TRESORIER



Permettez-moi une supplique préliminaire ; s'il vous plait, ne libellez plus les chèques à mon nom. Qu'ils soient cotisation annuelle de l'Amicale ou cotisation FRANCE INTEC, l'intitulé doit être "AMICALE DES ANCIENS DE L'E.N.P.A" avec au verso la mention : **COTISATION 1985, AMICALE E.N.P.A. ou COTISATION F.I.**

Les chèques étant à mon nom, il me faut les endosser, les virer à mon compte, puis virer de mon C.C.P. un chèque global à l'Amicale. Procédure longue, lourde pour la comptabilité, avec risques d'erreurs potentielles.

. Sans transition maintenant, il est de mon devoir de vous informer d'une situation, à mon avis, préoccupante :

AU 31 OCTOBRE 1985

- 22 amicalistes sont à jour de la cotisation F.I. 1985.
- 209 amicalistes n'ont plus payé la cotisation de l'Amicale depuis 1984.
- 55 amicalistes seulement sont à jour de la cotisation amicale 1985.
- . Sachez que nous faisons paraître à peu près 3 fois par an environ 400 journaux à chaque fois pour une facture variant selon le contenu et le poids des journaux, entre 4500 et 6000 frs (frais d'imprimerie et d'envoi compris).
- . Il s'avère donc que 55 amicalistes fidèles et fervents font l'avance pour 330 retardataires.
- . La situation étant maintenant clairement exposée je pense, je vous pose donc la question : **DOIT-ON PERSISTER A ENVOYER LES JOURNAUX A TOUT LE MONDE.**
- . En ce qui me concerne, faisant primer ma fonction de trésorier sur celle d'Amicaliste, je vais, dans un premier temps, proposer au Bureau Central, puis ensuite au Conseil d'Administration la résolution suivante :

N'ENVOYER LES JOURNAUX QU'AUX AMICALISTES N'AYANT PAS PLUS D'UNE ANNEE DE RETARD.

Espérant, sans être trop pessimiste, vous amener à réfléchir à ce problème, soyez assurés de mes amicales salutations.

Norbert COL

LE PORT D'ALGER



Le port d'ALGER qui fut capitale de la France

LETTRE DE M. René ROBEIN en date du 30 MARS 1982.



Cher Monsieur CRISIAS,

J'ai reçu ce midi votre lettre contenant la réponse de Monsieur LAVARELO et les doubles des lettres adressées à Messieurs MARTIN et MALATERRE.

Je vais essayer de répondre, en toute objectivité, et compte tenu de ce que j'ai pu acquérir durant ces 21 années passées au service de l'Education Nationale.

. Pour situer notre école, trois situations sont à considérer :

- a - Le cas des I, recrutés au niveau 4ème, pour un cycle d'études de 3 ans.

J'ai connu une situation analogue lorsque j'ai enseigné en section I, conduisant au BEI.

Compte tenu de la spécialité acquise par ces élèves d'une part, et l'horaire hebdomadaire de 48 H pratiqué au CAP d'autre part, on peut dire que ce cycle équivaut à celui conduisant au BEI probatoire et définitif passé en 2è I et 1è I.

- b - Le cas des professionnels qui avaient le Brevet d'Etat (a) en 3è année, et qui, selon les conventions A.I.A. pouvaient partir dès la fin de la 3è année ou faire une 4è année pour l'obtention du D.S.A.

Ce niveau, toujours pour les mêmes raisons qu'en a), correspond à ce que nous faisons actuellement en Terminale F1 (Fabrication mécanique, sanctionnée par un baccalauréat de technicien). Toutefois, ces terminales sont pluridisciplinaires : Tour, Fraisage, machines spéciales, traitements thermiques etc ... ceci se faisant en 800 heures environ. Des connaissances, bien sûr, mais peu d'entre elles sont profondes. Alors que nous, nous avons 2400 Heures aboutissant à une spécialité.

(a) on désignait à l'époque le DEB par "BREVET D'ETAT".

- c - Le cas des professionnels formés en 4 ans, recrutés souvent après la 3è, voire la 2è, 48 heures par semaine et une spécialité. C'était mon cas. J'ai été recruté au titre de l'E.N.P.A. et pour un cycle de 4 ans.

La formation reçue est conforme à ce que nous faisons en classes de technicien supérieur avec, pour seule différence, le fait que nous ne traitons pas en maths : les probabilités et les statistiques.

En spécialité, nous allons bien plus loin et nous pouvons parler de géométrie dans l'espace (1 année d'étude) et de géométrie descriptive (2 années).

Pour revenir à mon cas, j'ai passé en 4è année le concours de recrutement des TEFSTA (technicien d'études et de fabrication des services techniques de

l'Aéronautique). Mes notes furent très honorables ; il y avait, comme autres candidats, les 2è TA qui, par ce biais, pouvaient obtenir une bourse très intéressante pour redoubler, en cas de nécessité.

Pour ces élèves titulaires du DEB et DSA, certains, dans les promo 50 - 54, ont pu faire une fac. des sciences. Je crois même que l'un, de 51 - 55 est devenu Prof. certifié d'Anglais (CAPES).

Si nombreux sont les anciens élèves qui sont dans l'enseignement, c'est bien la preuve du bon niveau acquis. La filière était évidente. Nous avions à passer les concours de PETT - Dessin industriel - (Prof de CET) puis PTA - Fabrications mécaniques ou méthodes puis professeur technique (Assimilé certifié) ou professeur certifié (CAPET B3 : Méthodes et fabrications).

En résumé, la situation des professionnels en 4 ans, titulaires du DEB et DSA est supérieure à ce qui se fait actuellement en Terminale F1 et inférieure au niveau BTS Fabrication mécanique. Les programmes sont là ; on peut en discuter.

Toutefois, il est à notre actif deux points que nous pouvons mettre en évidence :

- L'entrée au CAP MATIFOU par concours,
- La moyenne requise de 12/20 exigée pour avoir la possibilité de continuer et de présenter les épreuves en fin de 4ème année.

En Ti/a, en 56, nous n'étions que 24 avec MEISSONIER, comme redoublant de 1e et LOPEZ et DOUKKAN, arrivés avec un BEi d'électricité en 1è Tia. Sur ces 24, 18 ont obtenu le DEB et le DSA.

Voilà, Monsieur CRISIAS, je pense vous avoir renseigné au mieux de mon bon souvenir.

Je vous prie

R. ROBEIN.



LE CARNET

DECES de
Jean Claude SALMON Promotion 58-61
Robert GARDIOLA nous fait part du
deces de son fils.

des Anciens ENP et TS

Correspondance à adresser à :

Michel DURAND

Rue St Olive

38500 VOIRON

aux Responsables des différents Groupes
Locaux ou Régionaux

Objet : 100° Anniversaire de l'E.N.P. de Voiron (Isère)

Cher Président,

Le Groupe Voironnais des Anciens ENP et TS prépare la célébration du centième anniversaire de l'ENP de Voiron.

Les dates des manifestations prévues sont fixées aux 4 et 5 octobre 1986, un programme détaillé de ces journées est en cours d'élaboration et vous sera adressé à l'automne.

Toutefois, une action est déjà lancée : il s'agit de la réalisation, à l'école, par des professeurs et bien entendu avec la participation des élèves, d'un P.A.E. (Projet d'Action Educative) basé sur l'évolution des enseignements techniques depuis la création des ENP.

Ce P.A.E. devrait s'étaler sur l'année scolaire 85/86 et déboucher sur un colloque et une exposition pouvant servir de support aux manifestations des 4 et 5 octobre 1986.

Pour rassembler toute la documentation nécessaire à ce P.A.E., nous vous demandons de bien vouloir diffuser largement par vos bulletins ou tout autre moyen le document "Avis de recherche" ci-joint.

Nous vous demandons également de bien vouloir porter à la connaissance de vos adhérents l'organisation de cet anniversaire et de nous adresser si possible avant la fin septembre un estimatif du nombre des personnes intéressées par le déplacement aux dates indiquées, ceci est très important pour établir une première prévision et juger de l'ampleur que pourrait revêtir cette manifestation (pour cela veuillez retourner l'imprimé joint).

Dans l'attente, nous vous prions d'agrèer, Cher Président, l'expression de nos sentiments les plus amicaux.



P.J : - "Avis de recherche" à diffuser

- Imprimé "Estimation des participations aux cérémonies du 100° anniversaire de l'ENP de Voiron" à retourner avant fin septembre 1985.

AMICALE DES ANCIENS ÉLÈVES
ET PERSONNELS DE L'E.N.P.A.

— CAP MATIFOU —

Six Fours, le 4 Juillet 1985

Bureau Central

Siège Social :

CRISIAS Roger
Président Actif
520, rue Guret Bas
83140 SIX FOURS LES PLAGES.

Monsieur Michel DURAND
Responsable du Groupe ENP-TS de VOIRON
Rue St Olive
38500 VOIRON

Objet : 100^{ème} Anniversaire de
l'E.N.P. de VOIRON (Isère)

Cher Monsieur,

Suite à votre lettre du 11.06.1985, les membres du Bureau Central de notre AMICALE et moi-même, sommes très honorés par votre invitation à participer à la célébration du Centenaire de l'E.N.P. de VOIRON.

D'ores et déjà, notre concours vous est acquis :

a/ Pour porter à la connaissance de nos adhérents l'organisation de cet anniversaire et de vous adresser, si possible avant la fin Septembre, une estimation du nombre des personnes intéressées par le déplacement aux dates indiquées.

b/ Pour adresser le plus rapidement possible à Madame LEMONNIER, les témoignages susceptibles de constituer un fonds documentaire pour le travail des élèves et les expositions prévues. Actuellement, nous disposons des documents suivants :

1 . Un reportage filmé par la Radiodiffusion - Télévision Française, le 14.5.60, portant sur l'E.N.P.A., dans lequel apparaissent sa construction et son installation dans un heureux équilibre qui classait cette "Ecole" parmi les plus modernes, les plus salubres, les plus riantes.

2 . Une notice portant le N° 5, destinée aux candidats, au concours d'entrée à l'E.N.P.A., donnant les renseignements généraux sur les trois sections :

a/ Pratique ("Industrielle") Préparation au C.A.P.

b/ Professionnelle (Technique Industrielle)
3^è TI - 2^è TI - 1^{ère} TI - TI (Terminale)

c/ Technique Mathématiques (T.M.)
Préparation aux Grandes Ecoles.

Nous ne nous étendons que sur la section professionnelle, équivalente en tous points au programme des E.N.P. de l'Education Nationale.

3. Le document portant le n° 6 concerne les conditions d'admission à l'Ecole Nationale Professionnelle de l'Air (E.N.P.A.) ainsi que les épreuves du concours d'entrée en section Technique Industrielle pour l'année 1947.

4 . Nous pouvons également vous communiquer les épreuves de l'examen de sortie de la section "Technique Industrielle" (T.I.), année 1956, ainsi que les bulletins de notes des promotions 1948 - 1952 et 1952 - 1956.

5 . Afin de clore notre participation, nous pouvons vous transmettre, à la condition de pouvoir les récupérer et les remettre à leurs propriétaires, une progression de dessin des classes de 3^{ème} T.I. et de 2^{ème} T.I. (certains élèves de ces classes se sont présentés après une préparation spéciale, au C.A.P. et au B.P. de dessinateur et ont obtenu d'excellents résultats.

Bien que n'appartenant pas à l'Education Nationale, l'E.N.P.A. est, en quelque sorte, l'enfant de l'E.N.P. de VOIRON. Son directeur, Monsieur Raoul MALATERRE, ex. Ingénieur en Chef de la Compagnie AIR FRANCE, 23, avenue Gallin 06100 NICE, lui-même issu de l'E.N.P. de VOIRON, avait, en 1946, effectué un stage de huit jours, accompagné de ses collaborateurs de "MATIFOU", aux fins de les instruire :

- a/ De sa structure,
- b/ De son organisation,
- c/ De ses programmes,
- d/ De la procédure de délivrance d'un Diplôme d'Elève Breveté et notamment de son niveau.

Tous ces paramètres ont été rigoureusement appliqués à l'E.N.P.A., dont le concours d'entrée a connu une grande faveur ; la densité des concurrents s'élevait à environ sept candidats pour chaque place offerte. Le recrutement s'effectuant sur l'Algérie, la Tunisie et le Maroc.

La jeune Ecole Nationale Professionnelle de l'Air, dont la durée de vie se situe entre 1945 et 1962, a donné à la France toute une pléiade de techniciens et d'Ingénieurs des Travaux de l'Aéronautique Civile et

Militaire, de la météorologie et la télévision ; certains ont réussi à franchir le seuil de l'Ecole Supérieure de l'Aéronautique ainsi que celui des ARTS et METIERS (E.N.S.A.M.).

Après une scolarité de quatre ans, les élèves de la section professionnelle T.I. recevaient un diplôme d'Elève Breveté (D.E.B.) ainsi qu'un diplôme de Spécialiste de l'Aéronautique (D.S.A.).

Nous avons dû lutter pendant quatre ans pour atteindre notre premier objectif, à savoir, l'homologation des diplômes D.E.B. et D.S.A., au niveau IV (correspondant au Baccalauréat de Technicien), publiée au Journal Officiel de la République Française du 04.11.1984, page NC 10043., Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, au titre du Ministère de la Défense.

Mais notre mission ne s'arrête pas là.

Pour que notre appartenance totale aux ex-E.N.P. soit enfin reconnue, et que notre requête paraisse particulièrement justifiée, nous avons déposé le 22 Mai 1985, auprès de la Direction des Lycées, une demande d'équivalence entre notre diplôme d'Elève Breveté de l'E.N.P.A. et celui des ex-E.N.P. de l'Education Nationale.

Lorsque cette équivalence nous sera accordée, nous pourrons alors nous considérer comme des anciens des E.N.P., à part entière.

Nous pensons faire preuve de modestie en demandant cette équivalence de titre, étant donné que l'E.N.P.A. délivrait des diplômes d'un niveau au moins égal à celui des ex-E.N.P. de l'E.N. - Ces diplômes étaient obtenus après un examen sérieux devant un Jury représenté par des personnalités de l'Aéronautique, de l'Education Nationale, ainsi que des personnalités représentant l'Industrie privée.

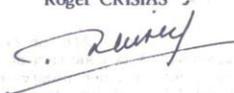
Compte tenu de ce qui précède, nous vous exprimons notre très vive gratitude pour nous avoir fait l'honneur de nous adresser l'invitation à participer au 100ème Anniversaire de l'E.N.P. de VOIRON.

Un jour viendra peut-être où nous pourrons, nous aussi, évoquer avec 23 ou 24 ans de retard, le 17ème Anniversaire de notre défunte E.N.P.A.

Nous vous serions très reconnaissants si, bénéficiant de vos bons rapports avec l'Education Nationale, et peut-être la Direction des Lycées, vous intercédiez en faveur de notre demande auprès de ces autorités ministérielles.

Dans cet espoir, Nous vous prions d'agréer, Cher Monsieur, l'expression de nos sentiments très cordiaux.

Le Président,
Roger CRISIAS



LETTRE ADRESSEE A MONSIEUR MALATERRE LE 15 JUILLET 1985

Cher Monsieur,

En accord avec le Bureau Central de l'Amicale, je suis heureux de vous transmettre le double de la réponse faite à Monsieur DURAND, chargé de l'organisation du 100^{ème} anniversaire de l'E.N.P. de VOIRON.

Avant de porter à la connaissance de nos adhérents la nouvelle de cet anniversaire, et l'invitation à assister aux manifestations des 4 et 5 octobre 1986, nous pensons qu'il serait bénéfique que notre Président d'Honneur Fondateur accepte de cautionner ce rassemblement qui pourrait être celui de la réconciliation de tous les membres de l'Amicale des Anciens Elèves et Personnels de l'E.N.P.A., en même temps que le centenaire de l'E.N.P. de VOIRON.

Les termes de la réponse adressée à Monsieur DURAND doivent vous rappeler ceux de votre lettre du 23 Avril 1982, adressée à Monsieur BIENCOURT, Inspecteur Général, qui relatait les faits dans toute leur rigueur.

L'homme d'honneur que j'ai toujours respecté et admiré, formulait, dans cette lettre, le souhait que la procédure d'équivalence du DEB de l'E.N.P.A. avec le DEB des ex-ENP de l'E.N., trouve une conclusion positive, juste et humaine donnant satisfaction aux intéressés.

Nous sommes convaincus que votre prise de position dans ce centenaire de VOIRON aurait un effet bénéfique pour l'Amicale et également le but que nous nous sommes assignés.

En vous exprimant à l'avance toute notre gratitude, le Bureau Central et moi-même,

Nous vous prions d'agréer, Cher Monsieur, l'expression de nos sentiments très respectueux.

R. CRISIAS

AVIS DE RECHERCHE

Les anciens de la promotion 1945 - 1949 - recherchent :

L'HÉVÉDER René

Le Trésorier souhaite recevoir les adresses de :

**CARLE J. Claude - CROUZET J.P. - KORCHIA E. - PREVOST Henri -
PETIT Pierre - OLIVER J.P. - ARNAC Pierre - MARTINEZ Yves-Bernard.**

REPONSE : Sur un hexagone, on a 6 diagonales et médianes de 3 clous et 6 côtés de 3 clous donc 12 alignements de 3 clous.

REPONSE : $c = a - b \Rightarrow a - b - c = 0$ donc on ne peut pas simplifier en divisant par 0. En effet $a \times 0 = b \times 0$ n'implique pas $a = b$ puisque quelques soient a et b, $a \neq b$, on a toujours $0 = 0$

Docteur,
Je ne bois pas, ne fume pas,
me couche tôt, vis au grand
air, ne commets aucun excès,
j'ai une vie quasi monacale.
Ais-je des chances de vivre
100 ans?
Je ne sais pas, répond le me-
decin, mais ce que je peux
vous dire, c'est que la vie
va vous paraître longue.

